

### CHECK LIST GALE

**A remplir dès la confirmation du premier cas et en cas d'épidémie**

EMS :

Check-list remplie le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
<b>Pour les personnes symptomatiques (dès l'apparition du cas)</b>		
Mise en place des précautions complémentaires Contact Gale (blouses manches longues, gants, savon doux)		
Eviction des activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Maintien en chambre y compris pour les repas et réduction des déplacements au strict minimum jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs...) avec <b>lavage au savon doux</b>		
Traitement du linge personnel et du linge de lit selon protocole		
Traitement de l'environnement (mobilier en tissu, matelas, oreillers...) selon protocole		
Maîtrise des visites et information des proches		
<b>Recherche étiologique</b>		
Diagnostic par médecin traitant ou dermatologue		
Recherche du sarcopte par prélèvement cutané		
<b>Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire en même temps</b>		
Disponibilité des consommables barrières (blouse à manches longues, gants)		
Disponibilité du traitement curatif oral et/ou local selon la prescription du médecin traitant		
Disponibilité des produits acaricides et du linge		
Date du traitement curatif selon prescription médicale : 1 <sup>re</sup> prise et 2 <sup>e</sup> prise (entre J8 et J14) - oral et/ou local		
Organisation du traitement de l'environnement maxi 12 h après le traitement curatif		
Information des mesures de protection à prendre par le personnel de la blanchisserie interne ou externe		
<b>Pour le personnel symptomatique</b>		
Traitement et éviction de 48 à 72 h après la prise du traitement		
Traitement environnemental et des tenues du vestiaire		
<b>Informations</b>		
Information direction, cadre de santé, IDEC		
Information médecin coordonnateur		
Information de tout le personnel interne et des intervenants externes de la structure		
<b>Surveillance</b>		
Surveillance active et recensement de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		

**Mesures complémentaires en cas d'épidémie**

si au moins 2 cas de gale diagnostiqués en moins de 6 semaines d'intervalle (résident et ou personnel), signaler à l'ARS par le « portail signalement » réalisé le



gale commune     gale profuse / hyperkératosique

**Mesures générales**

Mise en place de la cellule de crise		
--------------------------------------	--	--

Recherche active des cas (résidents, personnels et visiteurs)		
---	--	--

**Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire en même temps**

Suspension des activités collectives		
--------------------------------------	--	--

Disponibilité de la totalité du traitement topique ou général pour l'ensemble des résidents et personnels		
---	--	--

Renforcement des équipes et dotation suffisante de linge, de produits d'entretien et acaricide pour procéder à la désinfection des locaux		
---	--	--

Traitement simultanée de tous les résidents de la structure, des professionnels internes ou externes à la structure et les contacts des cas atteints		
--	--	--

Traitement environnemental des surfaces non lavables par des produits acaricides des lieux communs		
--	--	--

**Informations**

Information par le médecin coordonnateur de l'ensemble des médecins traitants		
---	--	--

Information des professionnels de la CAT		
--	--	--

Informations des résidents et des familles		
--	--	--

Affichage des mesures à suivre à l'entrée de l'établissement		
--	--	--

Information EMH et/ou CPias si besoin		
---------------------------------------	--	--